

Le Petit Tunisien



Le Petit Tunisien SOCIALE La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 10 fr. la ligne; Echos: 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance Rédacteur en chef: Em. LACROIX C. C. P. 2523 St-Germain Hebdomadaire Tunisie-Constantine: 12 fr. par an France: 15 fr. — Etranger: 20 fr.

La faillite du protectionnisme

Il a suffi d'avoir tenté l'expérience pour reconnaître toute la complexité du problème. Protéger est un moyen d'exception qui ne doit être que passager; on protège une jambe brisée en voie de consolidation, on protège un enfant, un malade, un infirme, mais si le monde entier est composé d'infirmes ou de prétendus tels, ce sont ceux qui ne sont pas infirmes qui dicteront leurs lois, c'est-à-dire ceux qui, par avance, ne veulent pas pour eux-mêmes du système protectionniste parce qu'ils sont assez forts pour produire à bon compte et, vivre d'une poignée riz, par exemple.

Cependant l'humanité est ainsi faite qu'elle ne sait jamais rester dans un juste milieu et, ainsi que sous certaines influences, la pluie se met à tomber avec une désespérante continuité, de même quand les citoyens ont cru trouver dans la dictature ou le protectionnisme des remèdes à tous les maux, ils en mettent partout et à tout propos.

Le protectionnisme, en effet, n'est plus seulement un procédé d'ordre international on en a fait une thérapeutique d'ordre intérieur. On protège les agriculteurs, les sucriers, les banquiers c'est quelquefois assez coûteux, les chemins de fer, les propriétaires, les locataires, les créanciers et enfin les débiteurs.

Tout cela sans penser que les intérêts parfois s'opposent et que les favorisés du jour sont appelés à devenir les victimes du lendemain. Il en résulte une oriente instabilité: nul ne peut, désormais, faire construire un immeuble sans songer que, par la suite, quand il l'aura peuplé de locataires, l'Etat protectionniste viendra limiter ou même réduire à néant les conventions qu'il aura passées avec les occupants. Nul ne peut affirmer, non plus, qu'un jour ou l'autre ce même propriétaire qui a emprunté les compléments nécessaires à l'achèvement dudit immeuble ne sera pas affranchi du soin de rendre l'argent prêté ou tout au moins d'en servir l'intérêt.

Dans ces conditions que peut-il en résulter dans la marche des affaires? Créer l'incertitude et propager la méfiance, est-ce le moyen de dégeler les capitaux? L'or se cache, la mauvaise monnaie chiese la bonne, n'est-ce point naturel quand la spoliation est à la base de toutes les transactions. Eriger en système la protection globale des catégories est une méthode qui ne peut résister à l'examen. On ne résout pas les difficultés par un trait de plume, il existe des difficultés qui ont des conséquences douloureuses: en chirurgie comme en économie générale certaines opérations sont inévitables et c'est à ceux qui se sont mis dans des cas difficiles à les subir, non aux autres. Le contribuable ne doit pas, en particulier, porter le faix des erreurs commises par ceux qui ont joué leur chance et qui ont perdu. S'ils avaient gagné, la collectivité n'aurait pas connu leurs largesses et si, momentanément, la Laisse des cours affecte ceux qui se sont aventurés sans garder de réserves, on ne peut que laisser s'accomplir les opérations nécessaires.

En Tunisie, cependant si la vente des biens risque de s'effectuer au détriment du peuplement français il serait indiqué d'affecter quelques dizaines de millions aux achats des propriétés qui se vendent à la barre du tribunal, quitte à les rétrocéder en des temps meilleurs et au même prix à des cultivateurs français.

C'est là un moyen d'exception qui rentre dans le cadre d'un protectionnisme occasionnel incapable de porter atteinte aux règles de procédure habituelles.

On mène, en Algérie, un train terrible en faveur des viticulteurs: protection, protection...

Le vin ne se vend pas, paraît-il, il y a trop de piquette; pourquoi, dans ces conditions, laisser restaurateurs et hôteliers exploiter la situation en vendant sur la base de 7 à 8 francs le litre du vin ordinaire dont le propriétaire ne trouve pas preneur à 20 sous.

Le vigneron n'a pas la liberté de travailler son vignoble comme il l'entend, mais le bistro peut contraindre son client à boire de la biennade ou de la bière parce qu'il vend sa bouteille de pignard au poids de l'or. Ou bien la liberté

n'existe pour personne et l'Etat règle toute chose dans ses moindres détails ou bien la liberté existe pour tout le monde et on n'a que faire de toutes ces protections, de tous ces contingents et de cette économie dirigée... vers l'abîme.

CIVIS. BULLETIN

Après la mort de Poincaré

M. Gaston Doumergue a prononcé un éloge dithyrambique de M. Raymond Poincaré, qui, malheureusement, n'était pas à la page.

Si M. Raymond Poincaré avait toutes les qualités d'un homme, il lui manquait un peu de modestie.

Ainsi lors de la fin du septennat d'Armand Fallières alors qu'on criait dans certains faubourgs de Paris: POINCARE C'EST LA GUERRE, ceci poussa Clemenceau à faire une démarche auprès de lui pour qu'il renonça à son projet de poser sa candidature pour la présidence de la République. Les journaux de l'époque ont raconté de quelle façon peu civile il reçut celui qui devait racheter sa faute et nous donner la victoire avec le concours des alliés.

Tout Paris en 1913 savait que Guillaume II voyait très mal la candidature du lorrain qui avait commis quelques imprudences de langage en parlant du retour de l'Alsace et de la Lorraine au sein de la famille française.

On pouvait le penser, mais non le dire.

M. Jules Gambon, alors ambassadeur de France à Berlin, avait dû certainement mettre au courant son ministre de cet antagonisme.

Comment se fait-il alors que M. Poincaré n'ait pas renoncé à son projet de devenir Président de la République, ce qui par la suite nous a valu cette atroce guerre, avec nos millions de morts et de blessés, sans compter notre ruine complète ainsi que celle de nos alliés.

Voilà ce qu'aurait dû dire M. Doumergue, mais il était trop galant homme pour dire la vérité.

M. Poincaré est mort, paix à ses cendres; mais ceux qui restent se souviendront longtemps de l'entêtement du lorrain.

L. de P.

M. Peyrouton reçoit les insignes de commandeur de la Légion d'honneur

Dans son cabinet, au cours d'une cérémonie intime à laquelle assistaient le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint du Gouvernement tunisien ainsi que quelques personnalités de la Résidence, M. Peyrouton a reçu des mains du général Nungès, commandant supérieur des troupes de Tunisie, les insignes de commandeur de la Légion d'honneur.

M. Emile Morinaud a quitté Constantine

Notre excellent et vieil ami M. Emile Morinaud, ancien ministre, député-maire de Constantine, a quitté l'Algérie où il vient de passer plusieurs semaines d'angoisse à la suite des événements du 5 août qu'il veut réprimer avec vigueur et énergie.

Il est rentré à Paris par Alger pour aller reprendre son poste à la Chambre des députés où il rendra d'immenses services en faveur des viticulteurs et des céréalistes.

La peste à Tanger

Que nos autorités fassent attention, car non seulement il peut arriver des navires de Tanger, mais aussi par la voie de terre des colis à destination de l'Algérie ou de la Tunisie.

Il faut éviter la propagation du fléau en établissant un cordon sanitaire à la frontière d'Oudjda et arrêter tout trafic par terre et mer entre les deux pays voisins.

Après le Grand Conseil

La session du Grand Conseil a pris fin sans trop d'incidents ni d'impôts nouveaux qui viendraient grever les charges des bourses modestes qui plient déjà sous le faix d'impôts trop lourds à supporter et de la vie chère qu'on n'arrive pas à mater.

Dans certaines localités de la banlieue tout y est plus cher et de plus mauvaise qualité qu'à Tunis.

Mais que faire si la police n'intervient pas et n'oblige pas ces salopards de bouffiers d'afficher les prix comme s'en moquent les djerbis et d'autres commerçants.

A cette session il n'y a pas eu trop d'incidents entre le leader du parti socialo-communiste qui s'est fait relever du péché de paresse en se demandant si c'était du lard ou du cochon.

Où est-il le temps de M. Manceron que l'on pouvait traiter comme une pomme gâtée ou de tur à mourir?

Il est vrai qu'il était d'un tempérament maladif qui ne lui permettait pas de riposter avec la vigueur voulue.

Mais avec M. Peyrouton c'est une autre paire de manches, et chacun en prend pour son grade s'il sort de la déférence que l'on doit au Représentant de la France.

Qu'on note bien qu'autrefois nous sommes sortis assez souvent, mais autres temps, autres mœurs, et puis il n'y avait pas eu la guerre et on n'y connaissait pas le destour.

L. de P.

Pour sauvegarder les intérêts des créanciers français en Tunisie

La Chambre de Commerce de Lyon, dans sa dernière séance, sous la présidence de M. Henry Morel-Journel, et en présence de M. Billaert, préfet du Rhône, a adopté le vœu suivant:

« Considérant que le Gouvernement tunisien vient d'édicter, par décret, des mesures exceptionnelles de protection en faveur des agriculteurs de ce pays, en leur accordant un moratoire de trois ans.

« Considérant que si ces mesures s'expliquent par les difficultés de la situation économique du protectorat, elles n'en causeront pas moins un grave préjudice aux créanciers français et notamment aux fournisseurs de matériel agricole.

« Que dans des circonstances analogues le gouvernement marocain décide de régler lui-même le montant des créances avec une réduction de 10 et moyennant une hypothèque sur les terres appartenant aux colons débiteurs ceux-ci devant rembourser par annuités les sommes qui leur étaient avancées.

« Qu'une solution de ce genre serait susceptible de concilier les intérêts des agriculteurs tunisiens et ceux non moins légitimes des commerçants et industriels français.

« Que cette intervention du Gouvernement tunisien aurait en même temps un intérêt national, car elle apporterait des entraves à l'aliénation à des étrangers de domaines sur lesquels ce Gouvernement aurait des hypothèques.

« La Chambre de Commerce de Lyon émet le vœu que le Gouvernement tunisien prenne toutes les mesures utiles pour sauvegarder les intérêts des créanciers français en s'inspirant notamment de ce qui a été fait dans ce but au Maroc ».

Les naturalisations abusives

Dans l'Eclair de Nice et du Sud-Est, Ch. Bulet écrit:

« Sous la pression de certains parlementaires, l'Etat a naturalisé en masse, par dizaines et dizaines de mille des étrangers recherchés par la police de leur pays pour des délits de droit commun, ou même condamnés en France.

« Combien en avons-nous vus de ces dossiers portant des avis défavorables de la police spéciale, du commissaire de police de l'arrondissement, mentionnant une ample série de condamnations, revenir avec la naturalisation accordée.

« Nous connaissons des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur qui nous ont déclaré que c'était une honte et un scandale de voir des naturalisations accordées dans notre département sous

la pression de certains parlementaires d'extrême-gauche.

« Les parlementaires pour recruter leur clientèle électorale n'ont pas hésité à faire naturaliser des individus peu recommandables et cependant la propagande révolutionnaire, l'appel à la guerre civile n'est-elle pas un acte contraire à la sûreté intérieure de l'Etat? Il est absolument nécessaire que les naturalisés propagandistes révolutionnaires soient déferés devant un tribunal civil, déchu de leur qualité de français et expulsés immédiatement ».

Opinions

Le peuple tunisien et le Destour

Evitons les malentendus

On parle beaucoup depuis quelque temps du peuple tunisien. On veut le voir homogène. C'est une illusion dangereuse, source de graves erreurs.

La Tunisie est peuplée de la race arabe, nomade, habitant la tente dans les deux tiers du bled. Le reste ou les villes sont occupés par des races très variées sédentaires. Ce sont des agriculteurs, artisans ou commerçants.

Politiquement, il y en a deux: le peuple des villes ou les berbères du Nord et la race arabe. Leurs mœurs sont bien différentes, leurs affinités aussi. L'un habite la tente et ses femmes sont libres, ses affinités sont celles des pasteurs. L'autre habite la maison et ses femmes sont enfermées et sortent voilées, ses affinités sont celles des sédentaires.

Entre les deux, point d'entente possible. Malgré la même religion, leur antagonisme est presque aussi grand qu'entre l'Européen et l'Arabe. Le citadin reconnaît l'autorité beylicale, l'arabe est indifférent. Avant l'occupation, c'était la discordance perpétuelle, et le Bey ne gouvernait que grâce au manque de solidarité de la race arabe où le nationalisme n'existe pas. Pour elle dans la vie courante, cette solidarité ne s'exerce que dans les tribus de vieille origine et, encore, elle n'est jamais très forte. Il faut une guerre ou un grand danger collectif pour un soulèvement général. Donc le Bey trouvait toujours un appui dans les fractions rivales.

Le dernier grand danger, à tort ou à raison, qui souleva la race arabe fut l'occupation française. La rupture entre les deux peuples fut consommée. Et l'oubli ne s'est point fait. La France a commis l'erreur de ne point tenir compte de ce fait. Elle a gouverné le peuple arabe à l'aide du peuple citadin qui a accepté dès le premier jour sa collaboration. En un mot elle a fait une politique au détriment de l'arabe qui la subit de force et en silence, attendant son heure sans rien oublier. L'arabe exècre et souvent méprise les chefs qu'on lui donne parce qu'ils ne sont pas de sa race et qu'ils profitent de leur situation pour l'exploiter et souvent le maltraiter. Il leur eût fallu pour réussir un doigt, un tact supérieur qu'ils sont bien incapables d'avoir généralement.

Des tribus avaient un chef arabe très dur pour elles. Le Gouvernement, très justement, le leur enleva. La peine de ses administrés fut si grande qu'ils auraient vendu jusqu'à leurs couvertures pour le conserver. Sans doute, il eût été dangereux de conserver leurs chefs naturels aux tribus arabes belliqueuses avec des administrateurs sans valeur de grands chefs, mais l'œuvre à accomplir valait que l'on trouvât ces grands chefs. Nous aurions gagné sincèrement la race arabe à notre cause.

Nous disions, tout à l'heure, que l'oubli n'était pas fait sur la rupture entre les deux peuples. En voici une preuve inédite:

« On sait que le Destour est une Société anti-française dont la tête est connue du monde diplomatique qui, vraisemblablement le cas échéant, lui verse des subsides pour créer de l'agitation dans le pays. Les comparses connus ne sont que les exécutants de cette tête qui reste et attend l'heure d'agir.

C'était en 1917, au moment où la situation de la France était difficile le Destour décida la révolte en Tunisie; mais la force réside dans la race arabe, il fallait son consentement. On envoya des émissaires au grand chef des bédouins qui seul peut le soulever et enflammer l'âme arabe. Il en avait gros sur le cœur

et d'ailleurs, un grand chef est conscient de ses responsabilités. Il les reçut hautain et ironique comme il sied à un futur Seigneur de la Guerre et leur dit: « Vous voulez la révolte, c'est entendu; mais à une condition: allez dire à nos amis que l'étendard sera levé lorsqu'ils se seront engagés dans mon état-major, mais ajoutez que nous ferons la guerre des fantômes, qu'à cette guerre il faudra souvent rester 24 heures en selle de cheval ou de chameau, qu'on se nourrira d'un peu de farine d'orge et d'eau plus ou moins boueuse et qu'il y aura à recevoir plus de balles que de fleurs, allez, j'attends votre réponse ». Il l'attend encore! Après leur départ il disait avec le sourire: « Ces gens-là voulaient tous être mon ministre des affaires étrangères pour me trahir ».

Le Destour peut faire faire des manifestations plus ou moins graves dans les villes où il puise ses adhérents parmi ceux qu'a formés l'instruction française. A qui la faute? Mais de révolte sérieuse jamais sans le concours du chef du peuple arabe qui est tout à fait hypothétique. Si à Moknine les manifestants ont pris des allures de révoltés, cela est dû à ce que les berbères du Sahel boivent sans mesure la bistroutine tunisienne. A qui la faute?

Son autorité n'est pas grande, son journal avait lancé ses partisans sur les colons, « microbes de la colonisation pour la reprise des terres ancestrales! » et ils se sont surtout acharnés sur les agents de l'autorité. C'est symptomatique. Il serait intéressant et habile d'en rechercher les causes. Nos braves gendarmes ne sont pas encore adaptés à leurs nouvelles fonctions, peut-être se croient-ils en pays conquis.

On a classé tous les mécontents destouriens. Sans doute les mécontents se solidarisent pour l'action, quitte à se séparer après, car leurs buts sont fort différents et souvent contradictoires.

Les destouriens veulent des places. Ce sont des quémandeurs. M. LUCI n Saint, en 1925, les fit taire en leur donnant satisfaction et croyait en avoir fini. « Il n'y a plus de destour », nous dit-il. « Nous ne pouvons le croire, une société secrète se met en sommeil mais ne se supprime pas », lui répondîmes-nous. Les faits ont prouvé que nous avions raison.

Les mécontents, à tort ou à raison, sont par la faute de l'Administration et ce qu'on appelle: la crise économique.

Un fait: il y a 3 ans passés nous traversions les souks de Sfax. Nous fûmes arrêtés par deux indigènes qui nous racontèrent leur mécontentement, la foule intéressée s'augmentant de tout passant prit part à la conversation. Cela prenait l'allure d'une manifestation. « Nous sommes égarés, ruinés, maltraités, l'Administration ne nous laisse plus la possibilité de vivre », criaient-ils de toutes parts. Nous répondîmes en donnant tort aux uns et aux autres. Nous fûmes approuvés par cette foule et nous nous esquivâmes. Nous en avons informé l'Administration en concluant, « vous vivez sur un volcan ». Sans doute le vieux colon est sympathique, mais le fait de s'adresser à lui n'est point celui de destouriens!

Il n'y a pas très longtemps nous rencontrâmes un administrateur. Nous lui demandâmes justice pour les indigènes. Il nous répondit: « Oh! ils ne nous font pas peur ». Nous concluâmes: « Il ne s'agit pas d'avoir peur, mais d'avoir la paix ».

Pendant le séjour à Sfax de M. le Résident Général, les indigènes ont boudé sa présence très énergiquement. On les a classés destouriens, alors que les destouriens se trouvaient parmi ceux qui l'ont reçu qui ne sont que des profiteurs ou désirent l'être!

Avant de condamner les protestataires il serait juste de se demander s'ils avaient d'autres moyens de se faire entendre et obtenir justice. Nous qui connaissons bien la situation, dont l'idéal est de travailler pour notre patrie et la justice, nous déclarons non. Et le prouverons un autre jour.

LE VIEUX COLON.

(A suivre.)

Echos & Nouvelles

CHEZ S. A. LE BEY

S. A. le Bey a reçu hier après-midi au palais de La Marsa M. Peyrouton, Résident Général de France. Au cours de l'audience, S. A. le Bey a remis à M. Peyrouton les insignes de l'Or-

